

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Mittwoch, 15. Februar 2012 12:03
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 1/2012 « Informations juridiques »

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 1/2012 de la Newsletter « Informations juridiques ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Collecte des données permettant de calculer la redevance pour photocopies : pas de nouvelle méthode
2. Informations relatives aux nouvelles terminaisons de domaine pour l'Internet

Publié le 16.01.2012

1. Collecte des données permettant de calculer la redevance pour photocopies : pas de nouvelle méthode

En préparant la mise en œuvre de la motion Stadler 08.3589 - « Droit d'auteur : moins de procès, davantage d'argent pour les ayants droit :

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083589 », il s'est avéré que la solution exposée par l'auteur de la motion ne permettait pas, contre toutes attentes, d'atteindre le but poursuivi, à savoir appliquer de manière plus économique les droits à rémunération pour les photocopies. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé de proposer la classification de la motion.

Rapport : <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/221.pdf>

Publié le 13.02.2012

2. Informations relatives aux nouvelles terminaisons de domaine pour l'Internet

Au mois de juin 2011, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) a décidé d'introduire de nouveaux domaines de premier niveau génériques (gTLD). Informations complémentaires : <https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/domaines-juridiques/noms-de-domaine.html>

Formations

Séminaire: « Les modifications de la loi américaine sur les brevets » le 24.02.2012 en anglais / 21.03.2012 en français / 24.04.2012 en allemand

<https://www.ige.ch/fr/infos-juridiques/news/news-details/news/seminar-aenderungen-im-us-patentrecht-am-24022012-auf-enlisch-21032012-auf-franzoesisch-2/161.html>

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Directeur suppléant